**Sujet:** [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE
**De :** Evelyne DUCHER <eve.duc@orange.fr>
**Date :** Sat, 13 Oct 2018 21:56:01 +0200 (CEST)
**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Objet : enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

A l'attention de M. Le Président de la Commission d'enquête

Limoges, le 13 octobre 2018

Monsieur,

J'habite dans la quartier Ventadour depuis 30 ans, à quelques centaines de mètres du projet d'implantation.

Par ce courrier, je vous fais part de ma totale opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges.

Ce projet ne manquera pas de provoquer des nuisances liées aux odeurs en raison du transport d'entrants et de digestats par camions bâchés, du stockage sur une zone de 3000 m2 à ciel ouvert, du stockage d'entrants également à ciel ouvert, du transport des déchets d'origine animale par camion. Celles ci seront amplifiées par le transport et le stockage de nouveaux déchets qui vont s'y ajouter.

La société Vol V Biomasse ne maitrise pas les nuisances olfactives à Quimper, leur usine qui est en fonction depuis un peu plus d'un an. Les riverains subissent des nuisances importantes depuis le début de l'exploitation de cette unité. Le projet de l'usine de méthanisation de Limoges utilise les mêmes technologies que l'usine de Quimper, avec les mêmes matières à méthaniser.

Comment peuvent-ils affirmer que nous ne subirons aucune nuisance olfactive ici, alors même que, malgré plusieurs interventions et « améliorations », ils n'ont pas réussi à l'assurer à Quimper ?

De plus, le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation fait mention de risques d'explosion, d'incendie, d'intoxication par le sulfure d'hydrogène, d'anoxie, de pollution des sols par déversement accidentel de digestats. Si ces risques sont invoqués par le ministère, ils sont donc réels et possibles. Pourquoi prendre le risque d'implanter cette usine en ville ou à proximité d'habitations.

Je m'interroge également sur l'intérêt écologique de construire cette usine à Limoges alors que les zones

d'épandage sont majoritairement situées dans l'Indre (32 communes contre 14 en Haute Vienne) et plus précisément au nord de Châteauroux, à plus de 150 km du site de production.

Et pour en finir, qu'en est-il des riques de santé ???

Pour ces raisons, je suis totalement opposée à l'implantation d'une usine à Limoges en proximité des habitations et d'entreprises diverses.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

E. DUCHER